

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 8 juin 2016

HEURE	REMARQUES
9 h	Début de l'audience
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 02	Remarques préliminaires de M. Gilles Boulianne sur le déroulement de l'audience. Il informe qu'à la suite de certaines demandes, le calendrier de l'audience a été légèrement modifié comme suit : la preuve de la Ville de Mont-Tremblant et als. et celle de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et al. seront entendues les 8 et 9 juin. L'audience du 9 juin débutera à 8 h 30. Il indique également que les contre-interrogatoires du Transporteur auront lieu juste avant les questions de la Régie. À la suite de la décision D-2016-091 de la Régie sur la demande de traitement confidentiel de certaines pièces du Transporteur, il mentionne que si requis par les participants, une partie de l'audience aura lieu à huis clos et les intervenants qui voudront y assister devront avoir déjà signé une entente de confidentialité. Il demande à ce que les procureurs l'informent de leur désir ou non de la tenue d'une audience à huis clos
9 h 05	M. Boulianne souligne ne pas avoir eu de commentaires du Transporteur quant à la contestation de SÉ-AQLPA de ses demandes de traitement confidentiel supplémentaires relatives aux pièces B-0074 et B-0075
9 h 08	M ^c Yves Fréchette (HQT) mentionne ne pas avoir de commentaires additionnels à formuler et qu'il s'en remet à la décision de la Régie à cet égard
9 h 09	M. Boulianne rend sa décision à l'égard de la contestation de SÉ-AQLPA de la demande de traitement confidentiel des réponses du Transporteur aux questions de l'intervenant relativement à la pièce B-0061 (mise à jour par le dépôt de la pièce B-0077). La Régie accueille partiellement, pour les motifs invoqués à la décision D-2016-091, relativement à la confidentialité des schémas, la demande de traitement confidentiel du Transporteur de la pièce B-0061 (mise à jour sous la cote B-0077) pour les réponses 1.6 c), 1.6 d), 1.6 e) et 1.6 f) de la DDR de SÉ-AQLPA, pour une durée indéterminée. Par contre, la Régie est d'avis que les impédances de ligne présentées aux réponses 1.6 g) et 1.9 c) ne sont pas confidentielles, pas plus que les réponses aux questions 1.9 f) et 1.9 g). La Régie rejette également la demande de traitement confidentiel du Transporteur relative à la réponse 1.9 h) quant aux bancs de condensateur. Conséquemment, elle demande au Transporteur de déposer, de façon publique, les réponses aux questions 1.6 g), 1.9 f), 1.9 g) et 1.9 h) ainsi que les impédances de la ligne fournies en réponse à la question 1.9 c)
9 h 13	M ^c Fréchette indique qu'HQT répondra aux demandes de la Régie aujourd'hui, si possible, ou au plus tard demain matin
9 h 14	M ^c Franklin S. Gertler (MSAH) indique qu'il ne croit pas qu'un huis clos soit requis, soulignant toutefois que des ententes de confidentialité ont déjà été signées
9 h 16	M ^c Fréchette mentionne que le dépôt d'informations liées aux coûts, tel que demandé au paragraphe 63 de la décision D-2016-091, sera fait au SDÉ, avant 12 h aujourd'hui. Il informe que sa demande de voir-dire pour la contestation de reconnaissance de témoins experts est maintenue. Pour ce qui est du calendrier de dépôt des argumentations, en autant que les audiences se terminent le 10 juin, il propose les dates suivantes : 15 juin 2016, 16 h : dépôt de l'argumentation écrite du Transporteur; 22 juin 2016, 16 h : dépôt de l'argumentation écrite des intervenants; 6 juillet 2016, 16 h : dépôt de la réplique écrite du Transporteur.

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 8 juin 2016

HEURE	REMARQUES
	Il informe que les curriculum vitae des témoins d'HQT ont déjà été déposés au SDÉ
9 h 20	M ^e Gertler (MSAH) informe que les curriculum vitae des trois représentants d'ÉCOgestion – Solutions Inc., auteurs du rapport de MSAH, ont été déposés ce matin au SDÉ et que c'est Mme Mathieu qui témoignera à la place de Mme Allard. Pour ce qui est des dates d'échéance suggérées par M ^e Fréchette, il suggère la date du 23 juin plutôt que le 22 pour le dépôt des argumentations des intervenants
9 h 22	M ^e Raphaël Lescop (MRC) préférerait également la date du 23 juin plutôt que celle du 22 pour le dépôt des argumentations des intervenants, mais est d'accord pour les autres dates proposées par M ^e Fréchette
9 h 23	M. Boulianne mentionne que des commentaires par la MSAH ont été reçus ainsi que de SÉ-AQLPA à l'égard des demandes de rejet, de radiation et contestation d'HQT concernant certaines parties de la preuve de MSAH. Il demande si des intervenants ont des commentaires additionnels à formuler
9 h 24	M ^e Gertler fait part de la façon dont il aimerait procéder à cet égard
9 h 27	M ^e Fréchette mentionne que la contestation d'HQT est maintenue
9 h 27	M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) mentionne qu'il n'a rien à ajouter à l'égard des contestations d'HQT. Il fait part que les dates du 22 ou du 23 juin pour le dépôt des argumentations des intervenants lui conviennent
9 h 27	M. Boulianne indique qu'il y a au dossier tout ce dont il a besoin pour rendre sa décision sur les demandes de rejet, de radiation et contestation d'HQT concernant certaines parties de la preuve de MSAH : <u>Décision de la Régie relative aux moyens préliminaires soulevés par HQT quant au rapport et à la preuve complémentaire et les pièces C-MSAH-0037 et 0038 :</u> La Régie rejette les moyens préliminaires soulevés par HQT quant au rapport et à la preuve complémentaire et les pièces C-MSAH-0037 et 0038 parce qu'elle est d'avis qu'elles peuvent lui permettre d'évaluer le projet soumis pour autorisation dans une perspective dont elle doit s'inspirer dans l'exercice de sa compétence <u>Décision de la Régie relative à la demande de radiation d'un extrait de la preuve de M. Paul Paquin :</u> La Régie rejette le moyen préliminaire soulevé par HQT et mentionne qu'elle jugera de la force probante de cet extrait au moment du délibéré
9 h 32	L'audience est suspendue
9 h 42	Reprise de l'audience
9 h 43	<u>M^e Yves Fréchette (HQT) produit :</u> B-0078 : présentation power point sur la demande relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur (pièce HQT-6, document 1)

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 8 juin 2016

HEURE	REMARQUES
9 h 43	M ^e Fréchette présente les témoins d'HQT : MM. Jean-Pierre Giroux et André Dagenais et Mme Stéphanie Caron
9 h 43	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Jean-Pierre Giroux</u> , ingénieur, Hydro-Québec TransÉnergie, 75, René-Lévesque, Montréal <u>André Dagenais</u> , ingénieur, Hydro-Québec TransÉnergie, 75, René-Lévesque, Montréal <u>Stéphanie Caron</u> , chef, affaires réglementaires et tarifaires, Hydro-Québec TransÉnergie, Complexe Desjardins, Tour Est
9 h 44	Adoption de la preuve d'HQT par les témoins Giroux, Dagenais et Caron
9 h 45	Interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Fréchette sur leurs compétences professionnelles
9 h 48	Fin de l'interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Fréchette sur leurs compétences professionnelles
9 h 48	Présentation de la preuve en chef d'HQT par les témoins Caron, Giroux et Dagenais
10 h 09	Intervention de M ^e Gertler. Il indique que le témoin Dagenais lit un texte, donc qu'il ne s'agit pas d'un témoignage. Il demande à ce que le texte lu par le témoin Dagenais soit déposé afin de faciliter son contre-interrogatoire
10 h 10	M ^e Fréchette s'objecte à la demande de dépôt formulée par M ^e Gertler
10 h 10	Réplique de M ^e Gertler
10 h 10	<u>Objection accueillie</u>
10 h 10	Poursuite de la présentation du témoin Dagenais
10 h 23	Fin de la présentation de la preuve en chef d'HQT par les témoins Caron, Giroux et Dagenais
10 h 24	Contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Raphaël Lescop pour la MRC
10 h 33	Fin du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Raphaël Lescop pour la MRC
10 h 34	Contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
10 h 59	<u>Objection par M^e Fréchette</u> à la demande d'engagement formulée par M ^e Neuman
11 h	Réplique de M ^e Neuman
11 h 01	<u>Objection rejetée</u>
11 h 01	<u>Engagement n° 1 d'HQT</u> : en référence à la réponse 4.2 de la pièce HQT-2, document 1.1, indiquer si le taux de 1.2 % est similaire ou différent au taux de croissance panquébécois indiqué par Hydro-Québec Distribution et, s'il est différent, indiquer quelle est cette différence (demandé par SÉ-AQLPA)
11 h 02	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 8 juin 2016

HEURE	REMARQUES
11 h 05	<u>Objection par M^e Fréchette</u> à la demande d'engagement formulée par M ^e Neuman
11 h 06	Réplique de M ^e Neuman
11 h 06	M. Boulianne demande à M ^e Neuman en quoi cette information pourrait être utile pour la Régie
11 h 07	Représentations de M ^e Neuman
11 h 07	Question de M. Boulianne aux témoins Giroux, Dagenais et Caron
11 h 09	<u>Engagement n° 2 d'HQT</u> : spécifier la prévision 2004 fournie par Hydro-Québec Distribution (demandé par SÉ-AQLPA)
11 h 09	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
11 h 11	Fin du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
11 h 12	L'audience est suspendue jusqu'à 11 h 20
11 h 34	Reprise de l'audience
11 h 34	M ^e Fréchette informe que les pièces annoncées ce matin seront déposées incessamment
11 h 35	Contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Franklin S. Gertler pour la MSAH
11 h 43	<u>Objection par M^e Fréchette</u> (demande de dépôt d'un document non pertinente)
11 h 44	Réplique de M ^e Gertler
11 h 46	M. Boulianne demande des éclaircissements à M ^e Gertler sur le document qu'il aimerait avoir
11 h 46	M ^e Gertler apporte les éclaircissements demandés
11 h 47	Réplique de M ^e Fréchette
11 h 49	<u>Objection accueillie</u> (M. Boulianne va juger à partir de la preuve qu'il a devant lui)
11 h 50	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Franklin S. Gertler pour la MSAH
12 h 05	<u>Objection par M^e Fréchette</u> (la réponse du témoin est claire)
12 h 06	Réplique de M ^e Gertler
12 h 08	M. Boulianne demande aux témoins de compléter leur réponse
12 h 10	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Franklin S. Gertler pour la MSAH
12 h 29	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 30
13 h 43	Reprise de l'audience

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 8 juin 2016

HEURE	REMARQUES
13 h 43	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Franklin S. Gertler pour la MSAH
13 h 50	<u>M^e Gertler produit :</u> C-MSAH-0081 : extrait d'un rapport du réseau de transport d'électricité de France intitulé « Renforcement et modernisation de l'alimentation électrique du nord-ouest parisien : création d'une liaison souterraine électrique à un circuit 225 000 volts Nanterre-Nourottes, résumé non technique » (janvier 2005)
13 h 52	<u>Objection par M^e Lescop</u> (MRC) à la production de ce document (ça contrevient à plusieurs règles d'administration de la preuve)
13 h 53	Réplique de M ^e Gertler
13 h 54	<u>Objection rejetée</u> (la Régie jugera de la comparaison au moment du délibéré)
13 h 55	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Franklin S. Gertler pour la MSAH
14 h 21	<u>Engagement n° 3 d'HQT</u> : fournir la description du calcul du coût des départs de ligne pour la solution 1 (demandé par la MSAH)
14 h 22	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Franklin S. Gertler pour la MSAH
14 h 25	Fin du contre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Franklin S. Gertler pour la MSAH
14 h 26	Recontre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
14 h 33	Fin du recontre-interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
14 h 33	Interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
14 h 39	Fin de l'interrogatoire des témoins Giroux, Dagenais et Caron par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
14 h 39	M ^e Fréchette confirme que la preuve d'HQT est close
14 h 39	Les témoins Giroux, Dagenais et Caron sont libérés
14 h 40	L'audience est suspendue jusqu'à 14 h 50
14 h 52	Reprise de l'audience
14 h 53	M ^e Raphaël Lescop (MRC) présente ses témoins : MM. Kaven Davignon, Louis-Martin Levac, Pierre Poirier et Denis Chalifoux
14 h 54	<u>Affirmation solennelle :</u> <u>Kaven Davignon</u> , urbaniste – directeur du service de la planification de la MRC des Laurentides, 1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré <u>Louis-Martin Levac</u> , directeur du service de l'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant, 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant <u>Pierre Poirier</u> , maire de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et courtier immobilier, 100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré <u>Denis Chalifoux</u> , maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et préfet de la MRC des Laurentides, 50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 8 juin 2016

HEURE	REMARQUES
14 h 55	Interrogatoire du témoin Davignon par M ^e Lescop sur ses compétences professionnelles et adoption par ce témoin du mémoire amendé de la MRC du 6 juin 2016 M ^e Lescop demande à ce que le statut d'urbaniste soit reconnu à M. Davignon
14 h 57	M. Boulianne confirme que le statut d'urbaniste est reconnu à M. Davignon
14 h 57	Intervention de M ^e Gertler (MSAH). Il demande s'il s'agit d'une demande de reconnaissance de statut d'expert
14 h 57	M ^e Lescop indique que non
14 h 57 à 15 h 03	Interrogatoire des témoins Levac, Poirier et Chalifoux par M ^e Lescop sur leurs compétences professionnelles et adoption par ces témoins du mémoire amendé de la MRC du 6 juin 2016
15 h 03	Interrogatoire du témoin Davignon par M ^e Lescop
15 h 15	Fin de l'interrogatoire du témoin Davignon par M ^e Lescop
15 h 16	Interrogatoire du témoin Levac par M ^e Lescop
15 h 36	Fin de l'interrogatoire du témoin Levac par M ^e Lescop
15 h 37	Interrogatoire du témoin Poirier par M ^e Lescop
15 h 59	Fin de l'interrogatoire du témoin Poirier par M ^e Lescop
15 h 59	Interrogatoire du témoin Chalifoux par M ^e Lescop
16 h 05	Intervention de M ^e Gertler à l'effet de faire attention au oui-dire
16 h 06	Poursuite de l'interrogatoire du témoin Chalifoux par M ^e Lescop
16 h 15	Fin de l'interrogatoire du témoin Chalifoux par M ^e Lescop
16 h 15	M. Boulianne demande aux procureurs des intervenants si les temps annoncés pour leur contre-interrogatoire (25 minutes dans le cas de M ^e Gertler et 30 minutes dans le cas de M ^e Neuman) sont toujours de mise
16 h 16	M ^e Gertler indique que le temps annoncé de 25 minutes demeure
16 h 16	M ^e Neuman fait part que la durée de son contre-interrogatoire sera probablement plus courte, mais assurément pas plus long
16 h 16	L'audience est ajournée au 9 juin 2016 à 8 h 30
	<i>Johanne Lehuis</i> Johanne Lehuis, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 8 JUIN 2016

DOSSIER : R-3960-2016

**DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE LA
LIGNE À 120 KV DU GRAND-BRÛLÉ – DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR**

Le régisseur désigné dans ce dossier est **M. Gilles Boulianne**

La procureure de la Régie est **M^e Amélie Cardinal**

La requérante est :

HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT
Représentée par **M^e Yves Fréchette**

Les intervenants sont :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD ET MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT**
Représentées par **M^e Franklin S. Gertler** *présent Am et Pm*

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA
POLLUTION ATMOSPHERIQUE (SÉ-AQLPA)**
Représenté par **M^e Dominique Neuman** *présent Am et Pm*

**VILLE DE MONT-TREMBLANT, LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES (LA VILLE DE
MONT-TREMBLANT ET AL.)**
Représentées par **M^e Raphaël Lescop** *présent Am et Pm*

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE
DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

Je demanderais aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

DEBUT: 9h

REPRISE: 13h ⁴³

DINER: 12h ²⁹

AJOURNEMENT: 16h ¹⁶

800, Place Victoria, bur. 255
 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 8 juin 2016

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Jean-Pierre Giroux	2016/06/08
ENTREPRISE :	Hydro-Québec TransÉnergie	
PROFESSION :	Ingénieur	
ADRESSE :	75, René-Lévesque Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	André Dagenais	2016/06/08
ENTREPRISE :	Hydro-Québec TransÉnergie	
PROFESSION :	Ingénieur	
ADRESSE :	75, René-Lévesque Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Stéphanie Caron	2016/06/08
ENTREPRISE :	Hydro-Québec TransÉnergie	
PROFESSION :	Chef - Affaires réglementaires et tarifaires	
ADRESSE :	Complexe Desjardins, Tour Est	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Kaven Davignon	2016/06/08
ENTREPRISE :	MRC des Laurentides	
PROFESSION :	Urbaniste – Directeur du service de la planification de la MRC des Laurentides	
ADRESSE :	1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Louis-Martin Levac	2016/06/08
ENTREPRISE :	Ville de Mont-Tremblant	
PROFESSION :	Directeur du service de l'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant	
ADRESSE :	1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Pierre Poirier	2016/06/08
ENTREPRISE :	Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré	
PROFESSION :	Maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et courtier immobilier	
ADRESSE :	100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré	

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 8 juin 2016

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Denis Chalifoux	2016/06/08
ENTREPRISE :	MRC des Laurentides et Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	
PROFESSION :	Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et préfet de la MRC des Laurentides	
ADRESSE :	50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

